



régulariser la situation d'une tussienne mariée avec un enfant

Par **sousouk**, le **21/01/2011** à **22:08**

bnj,je suis tunisienne mariée par un tunisien résident en france ayant sa carte de séjour de 10ans,et un enfant de 6 ans ,français,de son x qui est décidé.les deux dossier de regroupement qu'on a posé sont refusés a cause de logement qui est petit.je suis maintenant en france.mon visa touristique est périmé.sa fait 3 mois que je suis là.je m'occupe de petit mon mari travaille toute la journée et entre a la maison tard.le petit est très attaché de moi et il croit que je suis sa vrai mère.et on a persoone aussi pour s'occupé de lui si je rentre.je voulais savoir qu'elles sont les démarche pour régulariser ma situation?

Par **Domil**, le **21/01/2011** à **22:12**

Retourner dans votre pays et avoir l'autorisation de regroupement familial. En étant sur place, vous êtes une charge supplémentaire entravant la possibilité qu'il trouve un logement compatible avec le regroupement familial. Vous risquez en plus de vous faire arrêter et là, même avec les conditions remplies pour le regroupement familial vous pourriez ne pas avoir votre visa long séjour, et vous n'aurez plus de visa court séjour.

[citation]il croit que je suis sa vrai mère[/citation]

ça ce n'est vraiment pas dans l'intérêt de l'enfant de le lui laisser croire. Un jour il saura forcément et il risque de vous en vouloir de lui avoir menti.

Par **Domil**, le **23/01/2011** à **16:42**

Attention, aux arnaques. Si vous appelez, ne donnez JAMAIS ni votre identité réelle, ni la moindre information bancaire ou de CB même s'ils prétendent qu'ils ne débiteront pas.